



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 58311

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les jeux dangereux à l'école. Le phénomène appelé " jeux dangereux " est ancien mais important, de nombreux enfants se mettent chaque année en danger avec ces pratiques. Cela consiste le plus souvent en des pratiques de "jeux" d'attaques ou d'agression ou en des "jeux d'asphyxie" et concerne une très large tranche d'âge allant de l'enfance à la fin de l'adolescence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour enrayer ce phénomène de société inquiétant.

Texte de la réponse

La lutte contre les « jeux » dangereux pratiqués par certains élèves dans les enceintes scolaires vise l'éradication rapide de toutes les pratiques rassemblées sous l'expression « jeux dangereux » : non oxygénation, strangulation, suffocation, « petit pont massacreur » et autres. Cette lutte mobilise les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les autres professionnels, parmi lesquels les enseignants, les personnels de santé et sociaux et agents recrutés sur des emplois de vie scolaire (EVS) pour assurer une prévention et une surveillance actives. L'action combinée de l'ensemble de ces acteurs est renforcée par des formations et les interventions spécifiques des associations. Celles-ci sont enrichies de collaborations directes d'avocats, voire de policiers référents au sein des classes afin d'alerter les élèves sur les conséquences de leurs actes. La brochure nationale « Jeux dangereux et pratiques violentes : prévenir, intervenir, agir », largement diffusée à tous les membres de la communauté éducative en juin 2007, sera complétée, au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2009-2010, par la diffusion aux académies d'un cahier des charges de formation à destination des médecins, infirmières et assistantes de service social de l'Education nationale. Ce document sera élaboré par un groupe de travail national d'experts piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire, en concertation avec les associations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58311

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8689

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10920